

ENTREPRISE	
Dénomination :	A.P.H.R.A.P.
Nom et prénom du correspondant :	MME ARPAJA N. - MR CARLES P.
Adresse :	LES AIRELLES 3 RUE COURENCQ
Code postal / Ville :	13011 MARSEILLE

Contrat Facultatif n°M5256 - Garantie S4000 + OBS09						
Cotisations mensuelles 2026						
MEMBRE						
Pour le membre inscrit dans le cadre du Contrat Collectif Facultatif, la cotisation mensuelle est la suivante :						
	Cotisation Santé H.T.	Taxe C.M.U. 6,27%*	Taxe 7%*	Cotisation Santé TTC	Cotisation Obsèques	Cotisation globale TTC
	en Euros					
Assuré	146.20	9.17	10.23	165.60	1.87	167.47
Assuré + 1	255.99	16.05	17.92	289.96	3.79	293.75
Assuré + 2	350.68	21.99	24.55	397.22	5.66	402.88
Assuré + 3 ou +	417.06	26.15	29.19	472.40	7.58	479.98

* La cotisation santé inclut la taxe obligatoire CMU et la taxe obligatoire sur les Conventions d'Assurance.

Dans l'hypothèse où les tarifs d'autorité, les tarifs de convention ou les taux de prise en charge de la Sécurité Sociale, pour une prestation ou une série de prestations seraient modifiés en cours d'année, Mutuelles du Soleil Livre II proposera soit :

- de modifier la cotisation due, afin de maintenir le même niveau de garanties telles que décrites aux conditions particulières du contrat ;
- de modifier le niveau de garanties, afin de maintenir le montant de la cotisation due.

De même, dans l'hypothèse de la création ou de l'évolution de taxes étatiques en cours d'année, Mutuelles du Soleil Livre II proposera soit :

- de modifier la cotisation due, afin de maintenir le même niveau de garanties telles que décrites aux conditions particulières du contrat ;
- de modifier le niveau de garanties, afin de maintenir le montant de la cotisation due.

Document édité le : 12/12/2025

Mutuelles du Soleil
Service Vie du Contrat Entreprise et Gestion Déléguée
36-36 bis avenue Maréchal Foch - CS 91296 - 06005 NICE Cedex 1

Mail : VDCL_RC@mutuellesdusoleil.fr

Assurez • Protégez • Prévenez

 04 91 12 40 00

 Agences de proximité

 mutuellesdusoleil.fr

  